



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 janvier 2006

Mise à jour du tableau des effectifs

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 janvier 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 janvier 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2006

DELIBERATION D20060034

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Après avis du Comité Technique Paritaire,

Sur proposition du Maire,

Le décret 2005-1346 du 28 octobre 2005 a modifié diverses dispositions applicables aux fonctionnaires de catégorie C de la manière suivante, à compter du 1^{er} novembre 2005 :

- les grades classés en échelle 2 sont supprimés,
- le cadre d'emplois des agents d'entretien territoriaux devient le cadre d'emplois des agents territoriaux des services techniques,
- le cadre d'emplois des conducteurs territoriaux de véhicules est supprimé.

De ce fait il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs en modifiant l'intitulé des grades concernés par les dispositions précitées.

Ancien grade		Nouveau grade	
Agent Administratif	Echelle 2	Agent Administratif Qualifié	Echelle 3
Agent d'Entretien	Echelle 2	Agent des Services Techniques	Echelle 3
Agent d'Entretien Qualifié	Echelle 3	Agent des Services Techniques	Echelle 3
Conducteur	Echelle 2	Agent des Services Techniques	Echelle 3
Conducteur Spécialisé 1 ^{er} niveau	Echelle 3	Agent Technique	Echelle 3
Conducteur Spécialisé 2 ^e niveau	Echelle 4	Agent Technique Qualifié	Echelle 4
Chef de Garage	Echelle 5	Agent Technique Principal	Echelle 5
Chef de Garage Principal		Agent Technique Chef	
Agent du Patrimoine 2 ^e classe	Echelle 2	Agent du Patrimoine	Echelle 3
Agent du Patrimoine 1 ^{ère} classe	Echelle 3	Agent du Patrimoine	Echelle 3
Agent d'Animation	Echelle 2	Agent d'Animation Qualifié	Echelle 3

Par ailleurs, pour tenir compte de l'évolution des missions et de l'organisation des services, il convient d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

DEPARTEMENT VIE DE LA CITE

Direction Vie Citoyenne

* Service Prestations de Proximité – Propreté Urbaine

Créations de postes

- 5 postes d'Agent Technique Chef

* Service MCSP

Création de poste

- 1 poste d'Agent Administratif Qualifié

Direction de l'Enseignement

Créations de poste

- 1 poste d'ATSEM 2^{ème} classe
- 1 poste d'Agent Technique
- 1 poste d'ATQ
- 16 postes d'ATC
- 1 poste d'Agent des Services Techniques à temps non complet (67 %)

- 1 poste d'Agent des Services Techniques à temps non complet (72 %)
- 1 poste d'Agent des Services Techniques à temps non complet (75 %)
- 1 poste d'Agent des Services Techniques à temps non complet (88 %)
- 1 poste d'Agent des Services Techniques à temps non complet (89 %)
- 2 postes d'Agent des Services Techniques à temps non complet (95 %)
- 1 poste d'Agent des Services Techniques à temps complet

Direction de l'Animation de la Cité

* Service des Sports

Création de poste

- 1 poste d'Agent des Services Techniques

DEPARTEMENT CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Direction Espaces Publics

* Service Voirie

Créations de postes

- 2 postes d'Agent Technique
- 2 postes d'Agent Technique Chef

Direction de l'Urbanisme

Création de poste

- 1 poste d'Agent Administratif Qualifié

Direction Risques Majeurs et Développement Durable

Création de poste

- 1 technicien territorial

DEPARTEMENT CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Direction Espaces Publics

* Service Espaces Verts

Création d'un emploi occasionnel :

La place de l'arbre dans la ville revêt aujourd'hui une importance pour la population. C'est pourquoi, il est souhaitable de se doter d'outils de sensibilisation et de gestion dans ce domaine.

Pour mener à bien cette mission (définition des enjeux, concertation avec les différents partenaires et la population, et définition des principes de gestion),

il y a lieu de recruter un chargé de mission pour une durée de 6 mois maximum.

Cet emploi, créé sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, sera rémunéré sur la base d'un des échelons de la grille d'ingénieur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus énoncée, ainsi que la création de l'emploi occasionnel ci-dessus mentionné.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)